

Assemblée Générale du 26 Mai 2018

Rapport moral du Président

2017 a sans aucun doute été l'année la plus éprouvante de l'histoire de notre groupement qui n'a pas bénéficié de conditions favorables pour fêter les 50 années du développement forestier en Alsace. Lors de notre dernière assemblée générale, j'ai eu la pénible mission d'expliquer le licenciement économique de nos 5 salariés. Une dure épreuve pour eux et pour nos administrateurs. Je tiens à rappeler la perte annuelle en Alsace de 800 jours de conseils pour nos adhérents et de 80 années d'expérience cumulées.

Face à un risque réel de perte supplémentaire de conseillers forestiers de la Chambre d'Agriculture suite au décret LE FOLL du 3 mai 2017, nous avons voté l'année dernière, une résolution exprimant notre refus de mutualisation nationale de la TATFNB, la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TATFNB).

Le programme national « Valorisation des bois et territoire » n'ayant pas été défini après plusieurs mois de discussions laborieuses à Paris, j'ai soumis une motion au mois de novembre, à la session de la Chambre d'Agriculture d'Alsace qui l'a approuvé à l'unanimité. Je vous la lis après la mise à jour des chiffres de 2018 :

La Chambre d'agriculture d'Alsace est impliquée depuis cinquante ans dans le développement forestier. Les actions menées dans le cadre du PPRDF de 2012 à 2016, en étroite collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière ont généré des résultats appréciables.

Le décret ministériel du 3 mai 2017 impose aux Chambres d'agriculture le transfert de la totalité de la TATFNB Forêt collectée. C'est ainsi que la Chambre d'agriculture d'Alsace devra verser près de 696.000 € en 2018 : 299.000 € au Fonds Stratégique Forêt Bois et 397.000 € au Fonds de Solidarité et de Péréquation de l'APCA. Ce dernier montant devrait revenir dans le Grand Est pour le financement du futur programme « Valorisation du bois et territoire ».

La CRAGE, le CRPF et les Communes Forestières ont la volonté de mettre en œuvre un programme de développement forestier ambitieux pour notre filière régionale forêt-bois, nécessitant des financements complémentaires dont ADEVBOIS du Fonds Stratégique Forêt Bois.

Considérant que la fiscalité foncière par ha de forêt est en Alsace la plus élevée de France (elle est 9 fois plus élevée à l'ha en Alsace qu'au niveau national !)

Considérant que les propriétaires forestiers alsaciens, publics et privés, doivent pouvoir bénéficier d'un juste retour sur leur territoire de cette contribution importante, par l'intermédiaire d'actions adaptées au territoire alsacien et à ses spécificités (forêt productive mais très morcelée...), conformément à la résolution votée par l'assemblée générale de Forestiers d'Alsace le 13 mai 2017, avec le soutien du Président de l'Association des Communes Forestières.

Considérant l'efficacité reconnue des actions de développement forestier menées en Alsace et la mobilisation optimale du bois au service d'une filière locale dynamique et pourvoyeuse d'emplois.

La Chambre d'agriculture d'Alsace réunie en Session le 27 novembre 2017 sous la présidence de Laurent WENDLINGER :

Demande au Ministère de l'Agriculture que la TATFNB qui sera versée au Fonds Stratégique Forêt Bois, soit attribuée au programme « Valorisation du Bois et territoire » de la CRAGE.

Exige que la TATFNB qui sera versée au Fonds de Solidarité et de Péréquation de l'APCA soit octroyée aux actions de développement qui seront mises en œuvre en Alsace.

Cette motion a été envoyée à tous les parlementaires alsaciens qui pour la plupart sont intervenus auprès du Ministre de l'Agriculture. Aujourd'hui, je tiens à leur exprimer notre profonde reconnaissance pour leur soutien. Grâce à cette mobilisation qui a également été importante dans les Vosges, nous avons obtenu :

- D'une part, l'engagement écrit du Ministère du retour dans le Grand Est, de la totalité de la TATFNB versé au Fonds National de Solidarité et de Péréquation.
- D'autre part, la confirmation de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de l'affectation de 80% de la TATFNB versé au Fonds Stratégique Forêt Bois, pour notre programme de développement forestier régional commun aux Chambres d'Agriculture, CRPF et Communes Forestières. C'est la reconnaissance des résultats probants d'une étroite et intelligente collaboration dans l'intérêt de tous les propriétaires forestiers.

Les deux montants cumulés représentent une somme de près de 1,8 million d'€. Cependant, nous n'avons à ce jour pas de garantie sur la consolidation des quatre postes de conseillers forestiers qui sont des animateurs indispensables pour nos associations forestières. Je vais vous proposer le vote d'une nouvelle résolution au point 5 de notre ordre du jour.

Les conseillers travaillent maintenant dans le cadre du Service commun « Valorisation du bois et territoire » créé au sein de la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est. Monsieur Christophe SCHILT qui en est à présent le chef, va vous présenter ce service après notre partie statutaire. Il a la lourde tâche de prendre le relais de deux anciens piliers du développement forestier : Eric MEURIN en Lorraine, et Daniel WOHLHUTER en Alsace. Tous les deux vont bientôt prendre une retraite bien méritée.

Le nouveau programme qui s'intitule aussi « Valorisation du bois et territoire » n'a rien de révolutionnaire. Ses objectifs principaux sont identiques à ceux du PPRDF Alsace terminé en 2017 : développement de la gestion forestière durable, mobilisation supplémentaire de bois pour notre filière régionale, aménagement de la desserte, amélioration foncière et formation des propriétaires forestiers.

Concernant l'amélioration foncière, la préparation du nouveau dispositif d'ECIR, Echanges et Cessions d'Immeubles Forestiers, dont Daniel va nous présenter le projet, a pris plus de temps que prévu. Le Service Aménagement Foncier du Conseil Départemental du Bas-Rhin a dû soumettre le projet à son Service Juridique. Nous espérons une finalisation au courant du mois de juin. Pour le Haut-Rhin, nous attendons encore la confirmation de l'engagement du Conseil Départemental. Des discussions ont été entamées avec deux vice-présidents. J'en ai reparlé récemment à Monsieur Michel HABIG. Il me paraît inconcevable que la mise en œuvre de l'ECIR soit limitée au Bas-Rhin. Je vous en reparle au point 6 de notre ordre du jour.

Dans notre dernière lettre d'information, je vous ai fait part dans mon éditorial intitulé : « La forêt : lieu de bien-être où règne la loi du plus fort ! », du constat d'interprétation fallacieuse du livre à succès de Peter WOHLLEBEN : « La vie secrète des arbres »

Plusieurs administrateurs de nos associations forestières ayant assisté à l'une des nombreuses projections du film : « L'intelligence des arbres », ont été stupéfaits par les réactions hostiles aux forestiers et aux chasseurs.

Je vous lis trois extraits du livre :

- Page 58 : « La forêt est de la vieille école. Il y règne encore une certaine violence ; la nature est une maîtresse sévère : les distraits ou les dissipés qui ne s'adaptent pas le paient de leur chair ».
- Page 63 : « Précisons tout de même qu'être broutés par des chevreuils ne plaît ni à l'herbe, ni aux jeunes arbustes. La plantule de chêne engloutie par un cerf souffre et meurt, comme souffre et meurt le sanglier égorgé par un loup ».
- Page 127 : « L'écosystème forestier est subtilement équilibré. Chaque organisme vivant y à sa niche et chacun y exerce une fonction contribuant au bien de tous. A quelques variantes près, la nature est souvent décrite ainsi, mais c'est une vision fautive des choses. En réalité, dehors, parmi les arbres, c'est le règne de la loi du plus fort. Chaque espèce n'ayant pour seule ambition que de survivre, elle prend chez les autres ce dont elle a besoin. Aucun égard, aucun respect ne sont de mise ».

Malgré la clarté de ces textes, le livre et le film ont servi à nos détracteurs, de plus en plus nombreux, pour mettre en cause la sylviculture et la chasse. Devant tant de désinformation, d'incompréhension, de méconnaissance, parfois de médisance, les forestiers doivent impérativement expliquer le lien entre la forêt et le bois. Ce matériau naturel, renouvelable, chaleureux, est plébiscité. Appuyons-nous sur les métiers appréciés de l'artisanat : charpentier, ébéniste, menuisier ... et insistons sur les nombreux emplois de notre filière forêt-bois.

Il est aussi du devoir des forestiers d'éduquer à la démarche scientifique, de susciter le raisonnement et de stimuler l'esprit critique.

Le recours à l'art est préconisé pour retrouver un lien entre la science et la société. Ceux qui disposeront de talents de conteur, de poète, de cinéaste, de dessinateur, seront les plus influents. La générosité et la créativité des forestiers doivent à présent être à la hauteur de la considération portée à la forêt. Je vous invite tous à vous mobiliser et à participer à cette nécessaire mission.

Avant de terminer mon rapport moral, je voudrais évoquer le récent voyage en Basse-Autriche de responsables de nos associations forestières. Une fois de plus, nous avons visité de belles forêts où les régénérations sont abondantes et diversifiées. Mon intention n'est pas de relancer notre sempiternel débat sur la chasse que je laisse volontiers pour l'assemblée générale du Syndicat. Je dis simplement qu'un véritable équilibre forêt-gibier est tout à fait possible à la condition d'une pratique de chasse adaptée. En cas de besoin, nous pouvons donner plusieurs références de propriétés forestières en Styrie, Basse et Haute-Autriche où il conviendrait d'emmener nos décideurs.

Encore une dernière information sur l'exemplarité de la politique forestière autrichienne : l'aide financière au remplacement des peuplements d'épicéas condamnés en basse altitude par le changement climatique. Elle est de 80% du coût de reboisement, évidemment sans protection. Nous avons visité une plantation de chênes sessiles à 5000 plants à l'hectare financée à raison de 1,30 € par plant, soit 6.500 € par hectare. Un autre monde ! Certains d'entre nous parlent même de « paradis forestier » !

C'est avec cette belle considération et pour terminer mon rapport moral, que je vous invite à nouveau au partage de la belle citation de Jean-Marie Adiaffi, poète ivoirien du siècle dernier : « Rien ne vaut la force de l'amour de l'homme pour sa terre, sa forêt, ses montagnes, ses rochers, ses arbres, ses oiseaux, ses pierres »

Je vous remercie de votre attention.